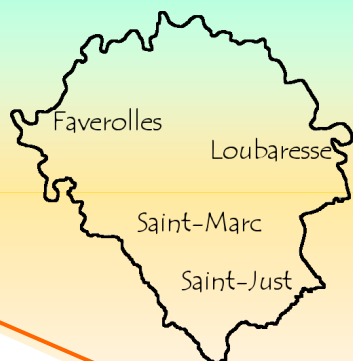


Bulletin Municipal

Juin 2020
Numéro 9



Le mot du Maire

Chères Val d'Arcomiennes, chers Val d'Arcomiens,

Je vous remercie pour votre confiance lors des élections municipales du 15 mars 2020. Cette élection, dès le premier tour, a permis à l'équipe d'être opérationnelle au plus vite.

Durant la crise du Covid 19, l'ancienne équipe municipale a associé la nouvelle aux décisions prises en l'informant et en la sollicitant notamment sur les temps forts comme la distribution des masques.

Cette cohabitation des équipes a permis de traverser cette crise et d'apporter une réponse adaptée aux besoins de chacun, par exemple, suivi téléphonique et visite des personnes isolées par les élus.

Le lien social, qui avait toute son importance dans cette période compliquée, a été maintenu grâce à nos commerçants de proximité. Cette bienveillance a permis de réaliser un point quotidien entre les élus et les commerçants. Aujourd'hui, il est important de continuer à utiliser les services proposés localement.

Durant le confinement, notre équipe a continué de travailler sur l'organisation en visioconférence. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle municipalité, nous avons maintenu le principe des commissions de travail. Celles-ci seront renforcées par des commissions ponctuelles sur des sujets précis, tel que l'adressage.

Nous allons nous atteler à la tâche pour laquelle vous nous avez élus et ne manquerons pas de vous tenir informés des avancées, tout en restant attentifs de vos besoins.

Romuald RIVIERE



Saint Just - proche du calvaire de Recoux

Sommaire

Vie de la municipalité	p2
Travaux	p5
Vie économique	p9
Vie pratique	p11
Tourisme	p14
Environnement	p15
Focus sur	p16
Calendrier des manifestations	p18

Imprimé par la mairie
Site internet : valdarcomie.fr

Le 15 mars dernier, les 19 membres de la liste nommée « Ensemble pour Val d'Arcomie » et menée par Romuald Rivière ont été élus au premier tour. Le confinement a été déclaré deux jours plus tard, et la réunion d'installation du nouveau conseil municipal n'a pu avoir lieu. Ce n'est que le 26 mai que cette

réunion s'est tenue. Bruno Paran a ouvert la séance pour prononcer l'installation des conseillers municipaux. C'est ensuite, comme le prévoit le protocole, le doyen des conseillers municipaux qui a présidé la suite de la séance. La réunion a eu lieu selon les directives préfectorales dans le respect de la distanciation et avec le port du masque.

Le Maire et les cinq adjoints ont alors été élus par le conseil municipal. Une semaine plus tard, le 4 juin, une réunion de travail de la nouvelle équipe a fixé les délégations des adjoints, la nomination des deux conseillers communautaires et la répartition des élus dans les différentes commissions proposées par le maire. Le conseil municipal du 26 juin 2020 a entériné officiellement ces choix.

- Maire : Romuald RIVIERE
- 1ère adjointe : Christiane FALCON en charge des affaires scolaires et sociales ainsi que de la qualité de vie
- 2ème adjoint : Christophe BAUMELLE en charge de l'eau et de l'assainissement
- 3ème adjoint : Jean-Sébastien ARCHER



en charge du patrimoine, des locations, et du lien avec les entreprises, associations et commerces

• 4ème adjoint : Hervé HUGON en charge du personnel technique et des travaux

• 5ème adjoint : Vincent THOMAS en charge de la communication, du tourisme et du développement du numérique

Conseillers communautaires : Gérard MOULIADE et Robert ROUSSEL



Bruno Paran a été à la tête de la commune de Loubaresse et de Val d'Arcomie pendant 19 ans en tant que maire, et a participé 25 ans, au total, à la vie de la municipalité.

Il a construit Val d'Arcomie avec Gérard Mouliade, Jean Claude Chastang, Gérard Allanche et en accord avec les anciens conseillers municipaux.

L'aventure a commencé en Octobre 2014 au congrès des maires, où les communes nouvelles étaient présentées comme un outil de dynamisation des territoires. Un an après, les quatre maires co-signaient l'arrêté préfectoral prononçant la création de Val d'Arcomie en présence du secré-

taire d'état Monsieur Vallini, pour créer la première commune nouvelle du Cantal et d'Auvergne. Le caractère novateur de cette démarche a été salué et recopié.

En janvier 2016, Bruno Paran, alors élu maire de la commune nouvelle, coordonne le rassemblement des quatre communes pour le rendre de plus en plus opérationnel, ce qui, aujourd'hui, nous ouvre des perspectives de développement plus importantes.

La nouvelle équipe tient à remercier les anciens élus et Bruno Paran.



De gauche à droite :

Vincent THOMAS (46 ans, fabricant d'objet en bois et webmaster, Saint Marc), Jean-Sébastien ARCHER (44 ans, responsable de secteur dans l'habitat, Loubarette), Brigitte PASCAL(JOUE) (49 ans, commerciale responsable de secteur, Longevialle haut), Julien CHASTANG (37 ans, chauffeur Laitier, Saint Marc), Samuel MAGNE (46 ans, responsable de magasin, Charmensac de Loubarette), Jean-Claude CHASTANG (64 ans, retraité de la fonction publique, La Chassagne), Christophe BAUMELLE (48 ans, cadre territorial, Bournoncles), Christiane FALCON (70 ans, retraitée en assurance, Le Saladou), David TONDUT (35 ans, agriculteur et entrepreneur travaux agricoles, Pouzes), Gérard MOULIADE (65 ans, retraité de l'enseignement, Saint Marc), Cécile le ROGER-FRONTINI (46 ans, entrepreneure couturière, Bournoncles), Romuald RIVIERE (53 ans, cadre territorial, Faverolles), Joëlle MALLET (47 ans, agricultrice bio, La Foulrière), Véronique DELMAS (55 ans, agricultrice, La Prade), Arnaud VIGIER (40 ans, agriculteur, La Lébrine), Hervé HUGON (38 ans, cadre en établissement spécialisé, Maladet), Robert ROUSSEL (66 ans, retraité de l'enseignement, Le Chizolet), Sébastien DELMAS (40 ans, agent de maîtrise en sidérurgie, Saint Just), Stéphane TROULIER (42 ans, agriculteur, La Chassagne)

VIE DE LA MUNICIPALITÉ

Des commissions de travail ont été créées. Elles regroupent des conseillers, souvent sous la présidence d'un adjoint ou du maire, pour travailler sur un domaine précis et proposer ensuite le fruit de son travail à l'ensemble du conseil municipal.

Liste des commissions, président, suppléants et membres (de fait, le Maire et les adjoints sont membres de droit des commissions) :

Commission Contrôle des listes électorales

Président : David TONDUT

(Des habitants de la commune seront désignés membres)

Commission Appel d'offres

Président : Romuald RIVIERE, Suppléant : Christophe BAUMELLE

Membre titulaires : David TONDUT, Joëlle MALLET, Vincent THOMAS

Membres Suppléants : Hervé HIGON, Samuel MAGNE, Julien CHASTANG

Commission Finances

Président : Romuald RIVIERE, Suppléant : Samuel MAGNE

Membres : Julien CHASTANG, David TONDUT, Arnaud VIGIER

Commission Tourisme

Président : Vincent THOMAS, Suppléant : Jean Claude CHASTANG

Membres : Brigitte PASCAL, Joëlle MALLET, Cécile ROGER FRONTINI, Christiane FALCON

Commission Communication - Numérique

Président : Vincent THOMAS, Suppléant : Cécile ROGER FRONTINI

Membres : Brigitte PASCAL, Robert ROUSSEL

Commission Affaires scolaires et sociales - Qualité de vie

Présidente : Christiane FALCON, Suppléante : Véronique DELMAS

Membres : Sébastien DELMAS, Brigitte PASCAL, Julien CHASTANG, David TONDUT, Samuel MAGNE, Cécile ROGER FRONTINI

Commission Eau et Assainissement

Président : Christophe BAUMELLE, Suppléant : Stéphane TROULIER

Membres : Jean Sébastien ARCHER, Véronique DELMAS, Christiane FALCON, Sébastien DELMAS, David TONDUT, Samuel MAGNE, Joëlle MALLET, Hervé HUGON, Julien CHASTANG

Commissions de travail

Commission Environnements - déchets

Président : Christophe BAUMELLE, Suppléant : Hervé HUGON

Membres : Arnaud VIGIER, Vincent THOMAS, Jean Sébastien ARCHER, Christiane FALCON, Christophe BAUMELLE

Commission Patrimoine

Président : Jean-Sébastien ARCHER, Suppléant : Hervé HUGON

Membres : Joëlle MALLET, Jean Claude CHASTANG, Brigitte PASCAL, Stéphane TROULIER, Christiane FALCON, Arnaud VIGIER

Commission Associations / Entreprises / commerces

Président : Jean Sébastien ARCHER, Suppléant : Sébastien DELMAS

Membres : Arnaud VIGIER, Brigitte PASCAL, Joëlle MALLET, Julien CHASTANG, Cécile FRONTINI, Samuel MAGNE

Commission Travaux

Président : Hervé HUGON, Suppléant : David TONDUT

Membres : David TONDUT, Jean Claude CHASTANG, Stéphane TROULIER, Arnaud VIGIER, Brigitte PASCAL, Christophe BAUMELLE

Commission Domaine public / Biens sectionnaux

Président : Stéphane TROULIER, Suppléant : Christophe BAUMELLE

Membres : Stéphane TROULIER, Joëlle MALLET, Véronique DELMAS, David TONDUT, Samuel MAGNE

Commission Intercommunalité

Président : Romuald RIVIERE, Suppléant : Gérard MOULIADE

Membres : Robert ROUSSEL, Christophe BAUMELLE, Stéphane TROULIER, Julien CHASTANG, Joëlle MALLET, Hervé HUGON, Arnaud VIGIER

Commission adressage (commission éphémère)

Président : Jean Claude CHASTANG, Suppléant : Joëlle MALLET

Membres : Cécile ROGER FRONTINI, Sébastien DELMAS, Brigitte PASCAL, David TONDUT, Vincent THOMAS

Commission Cimetière

Président : Romuald RIVIERE, Suppléant : Joëlle MALLET

Membre : Cécile ROGER FRONTINI

La crise du Covid-19 et le confinement ont eu un impact sur le planning des travaux de la commune.

Les travaux de la salle des fêtes avec hébergement de Saint Marc sont terminés, l'aménagement est en cours.

Pour rappel, le projet de réhabilitation de cette salle communale, qui était en très mauvais état (plancher, escalier, menuiseries extérieures, cuisine...) a été initié par le conseil municipal de St Marc, avant la création de Val d'Arcomie. La commune nouvelle a alors pris le relais pour mener à bien ce projet, en changeant la destination finale puisqu'il s'agit désormais d'une salle des fêtes avec hébergement. Le bâtiment pourra donc être loué de trois manières différentes :

Soit il s'agira d'une location classique de la salle, pour un évènement se dé-



TARIFS DE LOCATION

Tarif pour une location de 24h en tant que salle des fêtes	Habitant de Val d'Arcomie	Hors Val d'Arcomie
Location Salle seule	60 euros	120 euros
Location Salle + Hébergement	220 euros	280 euros

Location en tant que gîte de groupe	1 nuit	2 nuits	Nuit supplémentaire
Habitant de Val d'Arcomie	220 €	340 €	120 €
Hors Val d'Arcomie	280 €	400 €	120 €

Caution demandée : 300 euros.

Descriptif :

Rez de chaussée : salle de 65 m², 12 tables sur place. Cuisine équipée, avec plonge, vaisselle, lave vaisselle professionnel, four et micro-onde. Bar avec comptoir pour personne à mobilité réduite. Accès et WC norme handicapé. Préau. Extérieurs enherbés.

Etage : 3 chambres avec 2 paires de lits superposés séparables dans chaque chambre. WC. Salle d'eau avec 2 douches.



roulant au rez de chaussée (cuisine, sanitaire et salle). Capacité d'accueil : environ 50 personnes

Soit il s'agira d'une location de la salle et location de la partie hébergement : en plus du rez de chaussée, l'organisateur louera le 1^{er} étage pour y faire dormir quelques uns de ses invités (capacité de couchage : 12 personnes. 2 douches et WC à l'étage). Cette configuration est de plus en plus recherchée pour pouvoir faire dormir sur place les convives pour profiter pleinement de la fête.

Soit il s'agira d'une location en tant que gîte de groupe d'une capacité de 12 personnes maxi.

TRAVAUX

Salle de Saint Marc - suite

Le rez de chaussée sert alors de cuisine commune et de salle de restauration. Cette configuration peut satisfaire des petits groupes d'amis, des regroupements familiaux, des randonneurs, VTTistes ou motards, sur un week-end ou sur plusieurs jours.

La cuisine reçoit un équipement adapté à l'accueil des traiteurs.

Le montant des travaux s'est élevé à environ 300 000 euros, subventionné à 40 %.



Travaux de voirie

Les travaux d'enfouissement de réseau et de voirie sont terminés à Pouzols, Champiols et Lafage. Prochainement seront enlevés les anciens supports d'éclairage électrique.

D'autre part, des accès ont été goudronnés à la gare de Loubaresse, Faverolles, Clavière d'Outre (accès et trottoir au lotissement).



Champiols



Lafage



Pouzols

Les travaux de la salle des fêtes de Faverolles sont en cours d'achèvement.

Pour rappel, l'ancienne salle des fêtes avait subi un incendie le 12 février 2017. La structure du bâtiment avait trop souffert pour pouvoir être conservée. Les travaux de démolition et de reconstruction ont commencé début 2019. Le montant de l'assurance a quasiment financé la reconstruction. La nouvelle salle des fêtes sera plus grande que l'ancienne avec accès aux personnes à mobilité réduite. A l'arrière du bâtiment, vous trouverez un espace abrité derrière les baies vitrées de la salle, pratique pour proposer un buffet extérieur ou un abri aux fumeurs.



Un accès traiteur est prévu à l'arrière du bâtiment, la cuisine est équi-



pée de matériel professionnel pour répondre à leurs exigences. La salle est équipée d'un parquet bois idéal pour danser. Une loge d'artiste, avec entrée indépendante et WC privatif se trouve à côté de la scène.



Tarifs de location de la salle

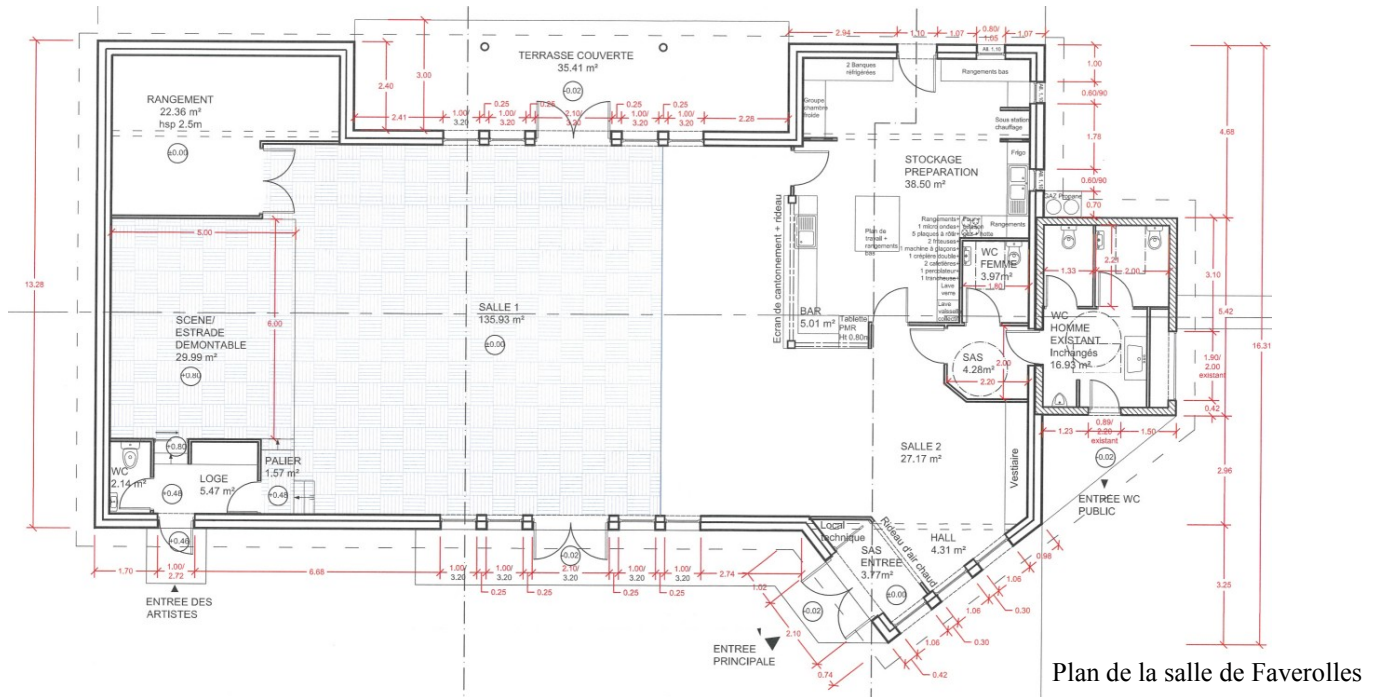
(Tarif identique à la salle de Loubaresse)

	Habitant de Val d'Arcomie	Hors Val d'Arcomie
Tarif de location de la salle	100 €	200 €

Caution demandée : 300 euros

Réservation à la mairie

Nota : L'ensemble des salles est mis gratuitement à disposition des associations de la commune.



Réseau chaleur à plaquettes de bois

Les travaux sont en cours pour l'installation d'un réseau chaleur bois à Faverolles, dont la chaufferie se situe à l'entrée du camping. Le principe est le suivant : une chaudière à plaquettes de bois est installée derrière la salle polyvalente, le circuit de chaleur permettra de chauffer les 5 bâtiments municipaux alentours (salle polyvalente, logement proche de la mairie, bâtiment de la mairie, accueil du camping et sanitaires, bâtiment

école). Dans un principe d'économie circulaire, le bois sera acheté localement aux agriculteurs volontaires. Les travaux seront terminés à la rentrée scolaire.

Un seul dossier a été monté pour lier la reconstruction de la salle des fêtes et la création du réseau chaleur. Au total, sur ces deux opérations, il reste 35% de financement à la charge de la commune.

Travaux sur les captages d'eau potable

L'eau constitue un véritable enjeu pour la commune et il convient d'en assurer la qualité, mais plus que jamais il paraît nécessaire de préserver la ressource et favoriser toutes les actions qui vont dans ce sens. C'est dans ce cadre que la commune a engagé courant 2019 une première phase de travaux pour la protection et la réhabilitation des captages qui se trouvent sur les communes voisines d'Albaret Le Comtal et Les Monts Verts.

Les travaux réalisés par l'entreprise MARQUET ont consisté à la réfection ou à la réhabilitation de certaines chambres de captage en procédant notamment à la démolition des anciens ouvrages en béton très dégradés et encombrés de racines, devenus

impropres à leur usage. De nouveaux ouvrages béton ont été mis en place.

Les travaux ont également permis sur certains captages une reprise totale des drains. Dans ce cas là, l'essentiel des travaux a consisté à creuser une tranchée pour poser un drain de collecte en fond et ramener cette eau captée vers la chambre de captage. L'objectif étant d'améliorer le volume capté. Il s'agit de capter les eaux souterraines de bonne qualité en évitant de récupérer les eaux d'infiltration qui viennent de la surface et parfois impropres pour de l'eau potable. En accompagnement des drains, c'est tout un complexe de couches de différents matériaux qui est mis en œuvre.

La crise sanitaire n'a pas eu que des conséquences négatives. Beaucoup de consommateurs de nos campagnes sont retournés vers des produits locaux, des petits producteurs et des commerces de proximité. Ainsi, les commerces alimentaires alentours ont vu leur affluence augmenter pendant le confinement. Par exemple, les tournées opérées sur toute la commune par l'épicerie « Chez Nadine » ont permis à beaucoup de monde de se ravitailler en restant à domicile. Maintenant que la situation sanitaire s'améliore, continuons à utiliser et à soutenir ces services de proximité et de qualité, qui ont su pendant ces périodes difficiles maintenir un lien social indispensable à la vie de notre territoire.

De la même manière, la crise sanitaire a donné un nouveau souffle au drive fermier de Saint Flour. Vous pouvez désormais commander des produits locaux en passant par le portail internet de Saint Flour Communauté, et dans certains cas vous faire livrer à domicile.



Par contre, nos amis hôteliers, restaurateurs et tous les métiers du tourisme ont été touchés de plein fouet par les conséquences du confinement et des fermetures. Même si quasiment toutes les activités ont repris, les pertes sont énormes et les commerces sont menacés (voir article page suivante).

Nos commerçants, artisans, producteurs et acteurs économiques locaux comptent sur nous pour continuer à vivre de leur activité. Il suffirait de consommer mieux, local, solidaire pour les aider à remonter la pente.

Pour information, vous trouverez une liste non exhaustive des producteurs de la commune qui pratiquent la vente directe sur le site internet valdarcomie.fr, menu "pratique" -> "agriculture").



Camion de tournée Epicierie Mazars

Aides à l'habitat

Sous réserve de critères d'éligibilité, vous pouvez toucher des aides de Saint Flour Communauté lorsque vous êtes propriétaire et que vous avez des projets de réhabilitation, rénovation énergétique, accessibilité etc.... C'est l'antenne d'Octéha, basée à Saint Flour, qui vous accompagne dans ces démarches uniquement sur rendez-vous, contactez le 07 50 56 69 44 ou le 07 50 59 91 27. Permanences à la maison des services de Ruynes en Margeride. Plus d'informations sur le site saint-flour-communaute.fr



La crise a frappé de plein fouet certains professionnels indépendants de Val d'Arcomie. Le secteur de la restauration et du tourisme a particulièrement été touché. Des mesures nationales ont été mises en place dès le début de la crise (www.economie.gouv.fr). De plus, depuis le début de la crise, Ambition Eco, le portail économique de la région, a mis en place un numéro de téléphone unique pour aider les entreprises en difficulté. Il s'agit du 0805 38 38 69 (du lundi au vendredi, heures de bureau). Un interlocuteur est formé pour vous orienter vers les aides qui vous correspondent. 700 millions d'euros ont été mobilisés au niveau régional. Le site internet d'Ambition Eco (ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr) propose une liste exhaustive des aides dans son espace consacré aux Covid.

AMBITION^{ECO} 

De plus, un plan d'aide mis en place par Saint Flour Communauté, validé par l'ensemble des maires des communes, vient abonder et compléter les mesures nationales et régionales pour les entreprises oubliées des différents dispositifs ou qui doivent être confortées. Ce plan comprend 10 fiches actions

 La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



AIDES COVID-19

 Auvergne
Rhône-Alpes
Entreprises



0 805 38 38 69

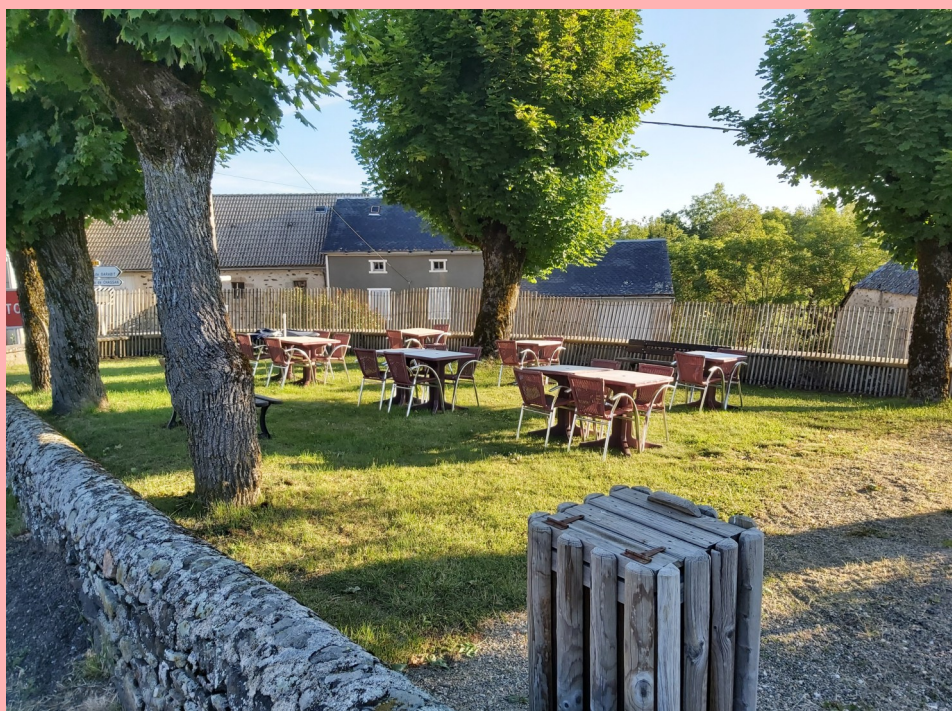
**Service & appel
gratuits**

avec entre autres un volet pour aider le secteur tourisme-hôtellerie-restaurant. Le numéro de téléphone régional d'aide aux entreprises recense aussi les aides de St Flour Communauté. Vous pouvez également contacter St Flour Co, service Développement Territorial au 04 71 60 56 83 ou par mail :

s.soubeyroux@saintflourco.fr.

Plus d'infos sur le site de St Flour Communauté

Enfin, la commune accompagne les entrepreneurs pour faciliter la reprise économique. Par exemple, nous mettons à disposition un espace sur le domaine public pour agrandir la terrasse du relais des sites de Faverolles (photo ci-dessous). N'hésitez pas contacter la mairie si nécessaire au 04 71 73 70 11.



Terrasse du restaurant Le Relais
des Sites à Faverolles

VIE PRATIQUE

Une antenne relais de Wifimax (l'internet très haut débit par onde radio) a été installée le 18 juin route de Charmensac, proche de Loubaresse. Un article vous l'annonçait déjà dans le précédent bulletin municipal. Cette antenne, attendue depuis quelques mois, aurait du être montée mi-mars mais le confinement est passé par là. C'est la seconde antenne relais de ce type installée sur la commune de Val d'Arcomie, elle couvrira essentiellement Charmensac, La Bessaire, Lair, Valadour, et par extension le bourg de Chaliers. Une petite parabole capte le signal internet émis par l'antenne de puechabrier, et le retransmet à 360 degrés. Le poteau est autonome en électricité, il est alimenté par des batteries chargées par 2 panneaux solaires. Les habitants qui le désireront pourront souscrire un abonnement à l'opérateur Abeille informatique (site internet « www.beeip.net » ou bien téléphonez au 04 73 145 145) pour recevoir l'internet très haut débit à leur domicile via ce relais par une petite parabole installée chez eux. Le débit internet est d'environ 20 mégaoctets, ce qui permet le télétravail mais aussi un streaming vidéo confortable.

Niveau ondes électromagnétiques, cet équipement, du fait de sa faible puissance, n'est pas soumis à

Développement du numérique : Antenne relais WifiMax

règlementation. L'exposition à des ondes électromagnétiques est dérisoire au-delà de quelques mètres de cette antenne juchée à 11 m du sol.



Internet par la fibre

Une étude est en cours pour lancer l'équipement de la commune en fibre internet. Le programme initié par la Régie régionale Auvergne Numérique a pris un peu d'avance. Les 3 armoires relais (PMZ : Point de mutualisation de zone) reliées à la fibre qui longe l'autoroute devraient être installées sous 6 mois environ : une au bourg de Loubaresse, la seconde au bourg de Faverolles et la troisième à Rageac de Saint Marc (pour desservir Saint Marc et Saint Just). Le déploiement de la fibre se fera au départ de ces 3 premières armoires, dans un premier temps vers les bourgs, puis vers les hameaux les plus importants, et enfin de plus en plus loin vers les hameaux isolés, voir les fermes isolées. Les premiers connectés à la fibre pourraient l'être sous 18 mois mais plus vous serez loin de ces PMZ, plus les travaux de raccordements pourront être longs ou compliqués.

Ainsi, le déploiement du Wifimax (internet très haut débit par onde radio) pour couvrir plus de territoire de la commune n'est pas remis en question. Le cumul de ces deux offres sera complémentaire et pourra permettre de couvrir plus de foyers.

Géoportail de l'urbanisme

Le Géoportail de l'urbanisme est un site internet gouvernemental très utile permettant à chaque citoyen de consulter et imprimer tout ou partie des documents d'urbanisme (données géographiques et pièces écrites), d'afficher en superposition des couches d'information (sélection des servitudes d'utilité publique, fond cadastral, photo aérienne, ...), et d'avoir accès aux plans locaux d'urbanisme de votre secteur. <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

L'adressage

« L'adressage » consiste à donner un nom à toutes les voies et un numéro à chaque foyer et entreprise de la commune.

Ce projet indispensable est une obligation légale pour toutes les communes de France, il permettra aux secours d'arriver plus efficacement au bon endroit grâce à des données GPS exactes. L'adressage est également nécessaire pour mener à bien le projet d'installation de la fibre internet sur notre territoire, sans oublier la bonne distribution de notre courrier. C'est l'occasion de rappeler que les boîtes aux lettres doivent impérativement être installées en limite de propriété.

Pour ce faire, une commission a été constituée avec Jean Claude CHASTANG, président de cette commission, Vincent THOMAS, suppléant, et quatre conseillers municipaux : Sébastien DELMAS, Joëlle MALLET, Cécile



le ROGER FRONTINI, Brigitte PASCAL.

Dans ce projet, nous serons accompagnés par un prestataire spécialiste de l'adressage.

En voici les grandes étapes :

- Une réunion de cadrage fixe les règles de l'adressage sur notre commune
- La commune nomme toutes les voies à l'aide des plans numérisés en se rapprochant des habitants
- Le prestataire gère la numérotation et rentre les données dans l'application du service national de l'adressage (SNA) pour diffusion et mise à jour des bases de données des organismes concernés (secours, GPS...)
- Remise des documents officiels à chaque foyer et pose des plaques de rues et numéros en limite de domaine public

Maison des services de Ruynes en Margeride

La maison des services de Ruynes en Margeride est ouverte depuis peu. C'est un lieu conçu pour faciliter la vie et le quotidien des usagers dans leurs relations aux services publics, organismes sociaux ou professionnels mais aussi pour d'autres démarches, par le biais de permanences physiques avec des services publics ou par visio-accueil. La maison des services vous aide et vous accompagne pour l'utilisation des outils informatiques (création d'une adresse électronique mail, scan de documents) ou pour toutes vos démarches en ligne (carte grise, dossier retraite, emploi, prestations familiales, carte d'identité (pré-demande), permis de conduire, santé...)

Des ateliers y sont également proposés (par exemple création du dossier médical partagé, fabrication maison des produits ménagers...). C'est aussi une salle informatique avec des ordinateurs en libre accès, le wifi public gratuit, une salle de conférence. Le bâtiment abrite également une agence postale, le bureau de tourisme et les services de la mairie de Ruynes en Margeride.

Horaires d'ouverture Maison des Services :

Lundi, mercredi et samedi : 9h - 12h

Mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h et 14h-17h

Service postal tous les matins, du lundi au samedi : 9h-12h



Transport à la demande

Le transport à la demande Mouv'Pass a repris le cours normal de son fonctionnement. Les réservations sont à nouveau possibles pour tout type de déplacement (courses, rendez-vous médicaux, visites à la famille, aux amis, rejoindre un autre moyen de transport comme le train ou le bus...) du lundi au samedi, de 7h à 19h. Certaines règles sont pour autant à respecter (Pratique des gestes barrières ; Port du masque obligatoire ; Covoiturage autorisé uniquement en famille). Réservation la veille avant 10h au 04 71 60 71 72 (du lundi au vendredi, de 9h à 12h).

Ouverture des écoles

Quelques enfants ont repris avec joie le chemin de l'école le 12 mai sur le site de Loubaresse, et un peu plus tard sur le site de Faverolles. Toutes les mesures sanitaires nécessaires ont été mises en place dès l'accueil du matin mais aussi en classe, à la cantine et durant la récréation : distanciation, lavage des mains, matériel réservé à chacun, masque, jeux cadrés dans la cours...

Le groupe d'élèves a grossi progressivement avant d'arriver à la reprise obligatoire pour tous le lundi 22 juin. En parallèle, et toujours selon les directives gouvernementales, les mesures sanitaires se sont assouplies.

Masques

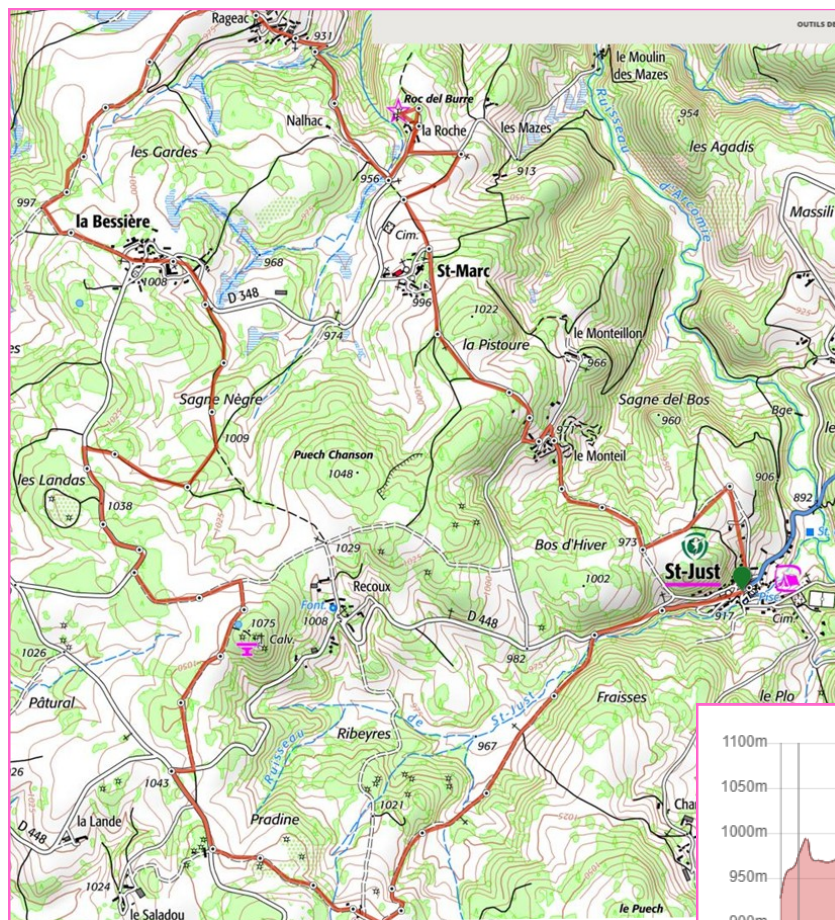
Des masques vous ont été distribués en même temps que ce bulletin municipal. Ils ont été commandés par la municipalité pour la population de Val d'Arcomie avant la fin du confinement, à l'ESAT de Civergols de St Chely d'Apcher. Même si depuis, la situation s'est heureusement améliorée, et que la seconde vague tant redoutée n'a pas eu lieu, il est bon de rappeler que le virus circule encore. Quelques villes en Europe reconfinent leur population. Le port du masque est donc toujours fortement conseillé, surtout lorsque la distanciation sociale n'est pas possible (grands magasins, commerces de proximité, transports en commun...). N'oubliez pas d'appliquer les gestes barrières.



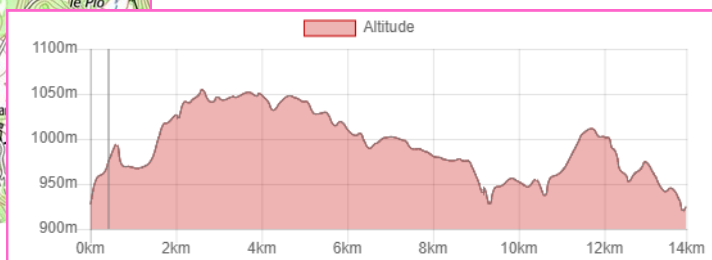
équestres et en faveur des équipements suivants : piscine, cinéma, médiathèques et musées. Ce carnet de réductions est proposé, comme les années précédentes, à tous les jeunes de 6 à 18 ans, domiciliés sur Saint-Flour Communauté

Saint-Flour Communauté maintient sa politique en faveur de la jeunesse tout en favorisant la reprise des activités proposées par les acteurs locaux en matière de loisirs, de culture et de sport. A ce titre, la validité des chèques Pass Activ'Jeunes de l'édition 2019/2020 a été prolongée de deux mois jusqu'au 31 août 2020, pour les activités nautiques,

Nouveau circuit VTT



Un nouveau circuit VTT a été balisé au départ de Saint Just (Circuit VTT n°25 - Saint Just - La pierre branlante). Il monte à La Fage, puis rejoint les croix de Recoux, prend la direction de La Bessière, puis de Rageac par le chemin des écoliers, passe ensuite à la Roche Branlante de St Marc avant de rejoindre St Just par le Monteil. D'une longueur totale de 14 km environ, il sillonne la commune sur des pistes roulantes carrossables. Vous trouverez plus d'informations prochainement sur le site internet de la commune, et notamment un tracé téléchargeable.



Tous les circuits VTT des environs sur sitesvtt.fcc.fr/sites/saint-flour-horizons-volcaniques/

Randonnée et VTT



Durant le confinement, et grâce à une mobilisation sur la base du volontariat, les personnels de Saint Flour Communauté ont balisé plus de 200 kms de circuits VTT et Randonnées de Saint Flour Communauté, dont une partie sur le territoire de la commune. Cette mobilisation inédite permet ainsi d'ores et déjà aux randonneurs et promeneurs du territoire de redécouvrir les richesses du territoire

Tous les circuits sur

<https://www.pays-saint-flour.fr/sejour/sports-loisirs/randonnee-pedestre/sentiers-et-randonnees/>



ENVIRONNEMENT

Collecte des filets et plastiques

La collecte des filets et plastiques agricoles est reportée à l'automne prochain. Plus d'informations sur le site de la commune quand les dates seront connues.



Déclaration obligatoire de ruche

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue. Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation. Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site mesdemarches.agriculture.gouv.fr. En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants au 01 49 55 82 22.

Le confinement a provoqué une période de fermeture à la déchetterie de Saint Flour, puis une réouverture sur rendez vous pour les particuliers. On a alors vu fleurir sur la commune des petites décharges sauvages, de gravats ou de déchets végétaux. On rappelle que la déchetterie de St Flour est à nouveau ouverte sans rendez vous, mais dans le respect des gestes barrières (masque obligatoire).
Déchetterie de St Flour : ouverte tous les jours (sauf

Bennes à ferrailles

Les bennes à ferraille sont mises en place comme chaque année mais avec un peu de retard aux endroits habituels. L'argent récolté par la commune servira à soutenir un projet concernant le petit patrimoine.

Les dates sont les suivantes :

- Saint Just du 29 juin au 13 juillet, centre bourg
- Loubaresse du 13 au 27 juillet, puechabrier
- Faverolles du 27 juillet au 10 août, vers le cimetière
- Saint Marc du 10 au 24 août, entrée du bourg

Vous pouvez y déposer les ferrailles, des vieux appareils ménagers (hors congélateurs et réfrigérateurs). Pas de bois, de pneus ou de matelas... Les déchets déposés à côté de la benne ne seront pas collectés.



Gravats jetés dans la nature pendant le confinement

Déchets et déchetterie

le jeudi, dimanche et jours fériés) de 8h30 à 11h45 et de 14h à 18h15.

Une commission déchet environnement a été créée, elle prendra contact prochainement avec le SYTEC. Cette rencontre aura pour objet d'évoquer les solutions envisageables pour la gestion des déchets verts afin d'éviter de renouveler les expériences malheureuses du passé.

Les Ruchers de la Margeride



Jérôme Letellier, le nouvel apiculteur de Loubaresse qui a repris la miellerie de Simone Roume a commencé son activité en janvier dernier. Ce gaillard d'une quarantaine d'années connaît bien la Margeride qu'il fréquente depuis tout petit. Après une reconversion et le diplôme agricole en poche, il a décidé de s'installer sur notre commune avec sa femme et ses deux enfants.

France Bleu, France 3 et les quotidiens locaux l'ont mis sur le devant de la scène ces derniers temps car il est l'apiculteur qui a installé 600 000 abeilles sur le toit de la cathédrale de Saint Flour l'automne dernier et qui a récolté le miel sous l'œil des caméras de la télévision locale.

L'installation de la miellerie a été perturbée par le confinement. Les modifications et travaux du local ont pris un peu de retard. Ces jours ci, il est en train d'extraire le miel et de remplir ses premiers pots. A



terme, quand tout sera lancé, l'apiculteur vendra son miel sur les marchés de Saint Flour, Ruynes en Margeride, Chaudes Aigues et bien entendu sur le marché estival de producteurs locaux de Loubaresse. Jérôme Letellier vendra également à la miellerie du lundi au samedi entre 9h et 17h. En cas d'absence, un automate à pièce et billet vous permettra quand même de vous ravitailler. Vous trouverez également son miel dans des commerces de proximité locaux et jusqu'à Saint Flour chez Vrac Natura. Vous pouvez suivre son actualité sur sa page Facebook « Les ruchers de la Margeride ». A terme un site internet permettra de faciliter l'achat pour les plus éloignés.



Outre le miel « épiscopal » de la cathédrale, nommé « la douceur des chanoines »(qu'il faut absolument goûter car réellement divin) vous pourrez vous régaler de son miel de montagne liquide ou crémeux, de forêt, de sapin. Jérôme produira également du miel pressé, du caramel de miel, pollen, cire... Ce sont pas moins de 130 ruches qu'il a installé dans les environs, essentiellement sur les hauteurs de la Margeride.

RAPPEL

Contactez la mairie ou les élus

Horaires d'accueil du public

Mairie de Val d'Arcomie à Loubaresse :

Lundi : 8H30 - 12H30

Mardi, Mercredi et Vendredi : 8H00 - 12H00

Permanences :

- Faverolles :
Lundi : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 16h00
Mercredi : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 16h00
Jeudi : 9h00 – 12h00
Vendredi : 9h00 – 12h00
- Saint Just :
Mardi : 9H00 à 12H00
Jeudi : 13H30 à 16H00
Vendredi : 13H30 à 16H00
- Saint Marc :
Mardi : 13H30 à 16H30
- Agence postale de Faverolles :
Les matins 10h à 12H sauf le mardi si congés

Coordonnées :

- Adresse postale :
Mairie de Val d'Arcomie
Bourg de Loubaresse
15320 Val d'Arcomie
- Mail :
mairie@valdarcomie.fr
- Téléphone :
04 71 73 70 11 du lundi au vendredi 9h30 à 12h puis 13h30 à 17h (Choix 1)
- Site Internet : valdarcomie.fr
- Page Facebook "Val d'Arcomie"

Depuis la création du site internet de la commune, il existe une page permettant de signaler à la mairie les petits tracas du quotidien à l'aide d'un formulaire en ligne.

Menu "Pratique" puis "Signaler", ou adresse direct <http://valdarcomie.fr/signaler/>

A l'aide du coupon ci-dessous, vous pouvez également vous exprimer directement :

- pour signaler un problème, poser une question
- pour faire une suggestion ou une remarque

(N'hésitez pas non plus à faire une suggestion ou un commentaire sur ce bulletin municipal)



Remplissez ce coupon, découpez le et déposez le dans une des boîtes aux lettres d'une mairie de la commune

Nom : Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone pour être recontacté le cas échéant :

Votre message :
.....
.....
.....

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Cette période pleine d'incertitudes ne facilite pas l'organisation de manifestations sur la commune. La réglementation imposée par les protocoles sanitaires restreint le champ des possibles.

DATE	EVÈNEMENT	LIEU	ORGANISATEUR	CONTACT
mer 15 juillet 2020	1er marché de pays avec vide grenier, aligot-saucisse	Loubaresse, Salle Polyvalente	Comité des fêtes de Loubaresse	07 82 39 48 59
mer 29 juillet 2020	2ème marché de pays avec vide grenier, aligot-saucisse	Loubaresse, Salle Polyvalente	Comité des fêtes de Loubaresse	07 82 39 48 59
sam 8 août 2020	Concours de pétanque et jeu de Molky, suivi d'un apéro concert	Loubaresse, Salle Polyvalente	Comité des fêtes de Loubaresse	07 82 39 48 59
mer 12 août 2020	3ème marché de pays avec vide grenier, aligot-saucisse	Loubaresse, Salle Polyvalente	Comité des fêtes de Loubaresse	07 82 39 48 59
sam 15 août 2020	Fête patronale : vide grenier à 7h30, tripoux, messe, animations et folklore. Jambon aligot et feu d'artifice le soir	Loubaresse, Salle Polyvalente	Comité des fêtes de Loubaresse	07 82 39 48 59
dim 23 août 2020	Randonnée et repas au four d'Auriac	Auriac de Faverolles	Comité des fêtes de Faverolles	06 47 90 51 04 - Page Facebook "les Falageois"
mer 26 août 2020	4ème marché de pays avec vide grenier, aligot-saucisse	Loubaresse, Salle Polyvalente	Comité des fêtes de Loubaresse	07 82 39 48 59
dim 20 septembre 2020	4ème Raid Val d'Arcomie – Garabit	Faverolles, base de loisirs de Mallet	Base de loisirs et Les Falageois	clubvoilemallet@yahoo.fr
dim 27 septembre 2020	Ronde de Mallet (compétition de nage avec palme)	Faverolles, base de loisirs de Mallet	Comité départemental Plongée Cantal	www.plongee15.fr
sam 31 octobre 2020	Soirée Halloween	Loubaresse, Salle Polyvalente	Comité des fêtes de Loubaresse	07 82 39 48 59

Ainsi, vous trouverez ci-dessus un calendrier prévisionnel tout à fait susceptible d'évoluer très vite. N'hésitez pas à consulter le calendrier des manifestations (<http://valdarcomie.fr/calendrier-manifestations/>) qui est mis à jour en temps réel. Organisateur, contactez nous pour que nous puissions mettre à jour ce calendrier.

(mail : administrateur@valdarcomie.fr)

